

***Valorisation des graisses
d'épuration par mise à
disposition et enlèvement de
bennes épaississantes.***

Avenant n° 1 au marché F14078

juin 2017

ENTRE

La Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges, 106 allée des Blachères – CS 82618 - 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, Monsieur Jean-Maurice VENTURINI,

d'une part,

ET

La société SUEZ EAU FRANCE située 4 rue Claude Chappe – CS 83011 – 38307 Bourgoin-Jallieu cedex, titulaire du marché n° F14078 relatif à la valorisation des graisses d'épuration par mise à disposition et enlèvement de bennes épaisissantes,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

RAPPEL DU MARCHE INITIAL

Le marché F14078 pour la valorisation des graisses d'épuration par mise à disposition et enlèvement de bennes épaisissantes, d'un montant global de 400 000 € HT, a été confié en 2014 à LYONNAISE DES EAUX pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

La dénomination sociale de LYONNAISE DES EAUX a changé en octobre 2016 pour devenir SUEZ EAU FRANCE.

Les graisses, recueillies sur le site de l'usine de dépollution (UDEP) de Chambéry, sont issues :

- de la filière eau à l'étape de prétraitement épuratoire (dessableur/dégraisseur) de l'usine de dépollution de Chambéry,
- des apports extérieurs, dépotées par des sociétés privées de vidangeurs. Ces graisses proviennent de stations d'épurations ou d'établissements privés (restaurants par exemple).

Le traitement mis en place sur le site de Chambéry consiste à épaisir et à égoutter ces graisses avant de les transporter vers des sites de traitements adaptés.

Depuis 2016, il est demandé d'une part d'identifier et de séparer les graisses en fonction de leur origine (station ou restauration) et d'autre part de les transporter vers la filière de traitement correspondante.

La mise en place de cette dissociation permet d'améliorer la filière de traitement et garantit un traitement approprié.

Néanmoins, les sites recensés dans la région se raréfient, leur dimensionnement épuratoire arrive à saturation et la pertinence globale de la filière d'élimination de graisses amène les exploitants de station à adapter les filières mises en place.

Par conséquent, ces nombreuses interrogations nécessitent d'adapter la stratégie mise en place pour les filières de destination des graisses de l'UDEP de Chambéry (organisationnelle et non matérielle), en maintenant une coordination départementale.

Il s'avère donc judicieux et primordial de reporter le renouvellement du marché de valorisation des graisses et ainsi décaler son échéance au 1^{er} janvier 2018.

Le marché à bons de commande est constitué de 2 articles dont les prix unitaires sont les suivants :

Mise à disposition de bennes épaississantes
(coût mensuel par benne) 160,00 € HT

Enlèvement et valorisation des graisses
(coût à la tonne épaissie) 143,00 € HT

Côût moyen mensuel

		Quantité mensuelle	
Mise à disposition de bennes épaississantes (coût mensuel par benne)	160,00 € HT	5 unités	800,00 € HT
Enlèvement et valorisation des graisses (coût à la tonne épaissie)	143,00 € HT	80 tonnes (moyenne)	11 440,00 € HT
	Montant total mensuel (moyen)		12 240 € HT

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 1 a pour objet la prolongation de 4 mois de la durée du marché, correspondant à la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2017.

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant estimatif de l'avenant s'élève à 48 960,00 € HT, ce qui représente une augmentation de 12,24 % du montant initial du marché.

ARTICLE 3 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant initial	400 000,00 € HT
Montant de l'avenant n° 1	<u>42 960,00 € HT</u>
Nouveau montant du marché	442 960,00 € HT

ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES

Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Pour SUEZ EAU FRANCE

Pour Chambéry métropole – Cœur des Bauges